

A. C. 41. G. B. 117-0

Berne, le 17 novembre 1964.

-MC/vo

~~201 2/2 1/34~~Notice

à Monsieur Hess

à Monsieur Egbert de Graffenried, Ambassadeur de Suisse,
Stockholm.

Visite à Berne de M. Torsten Nilsson, Ministre des Affaires
étrangères, et
de M. Gunnar Lange, Ministre du Commerce,
de Suède.

A l'occasion de la visite à Berne de MM. Nilsson
et Lange, un entretien a eu lieu auquel ont pris part,
du côté suédois: MM. les Ministres Nilsson et Lange,
MM. les Ambassadeurs Stackelberg et Montan;
du côté suisse: MM. les Conseillers fédéraux Wahlen et Schaffner,
MM. les Ambassadeurs Micheli et Stopper,
M. le Ministre Long,
M. Languetin.

La réunion avait pour but d'examiner la situation
créée par les mesures anglaises (perception d'une taxe de 15 %
à l'importation). M. Lange qualifie cette situation de précaire.
Tous les pays de l'EFTA ressentent la crise provoquée par les me-
sures anglaises. Les Ministres suédois ont rapporté de Londres
l'impression que les Anglais ne semblaient pas réaliser pleine-
ment la portée de ce qu'ils avaient fait. Ceux-ci ont déclaré
avoir dû agir rapidement pour tenter de rétablir la balance des
paiements et enrayer des spéculations contre la livre. Ils ont
affirmé leur désir de ne pas affaiblir l'EFTA. Les Ministres
suédois leur ont reproché de n'avoir pas exposé au préalable
leurs difficultés au Conseil des Ministres de l'EFTA. Les



Ministres scandinaves ont donc quitté Londres avec le sentiment que la situation était encore plus sérieuse qu'ils ne l'avaient pensé. Leurs conclusions sont les suivantes:

- a Les Anglais ont violé les engagements pris par l'Accord de Stockholm;
- b les taxes instituées à l'importation devraient être abolies le plus rapidement possible;
- c les Anglais devraient développer une politique susceptible d'améliorer leur balance des paiements; ce qu'ils ont fait jusqu'à présent est insuffisant;
- d si les pays de l'EFTA veulent que cette organisation continue, ils doivent "set up something to save the situation";
- e les membres de l'EFTA devraient instituer un mécanisme permettant d'examiner la situation des membres se trouvant en difficultés. (La situation de la Finlande n'est pas bonne et pourrait se détériorer.) Dans l'idée de M. Lange, il s'agirait d'une commission fonctionnant à titre consultatif. Sa tâche serait d'éviter la répétition de la crise actuelle.

M. le Conseiller fédéral Wahlen pense que notre discussion doit porter principalement sur les deux questions suivantes:

- 1) Que devons-nous faire concrètement dans la situation actuelle?
- 2) Quelles peuvent être les conséquences de la crise de confiance déclenchée par les Anglais? Et ceux-ci sont-ils encore réellement intéressés par l'EFTA?

M. le Conseiller fédéral Schaffner résume notre position comme suit:

La situation est grave. L'EFTA s'était à peine remise du coup porté par les Anglais, il y a quatre ans, lorsqu'ils cherchèrent à entrer dans le Marché commun indépendamment de leurs partenaires, ce qui amena le "London pledge", qu'elle est à nouveau atteinte par des mesures prises unilatéralement par l'Angleterre.

Il est impossible de laisser passer cette violation d'un engagement international sans exiger une réparation tout au moins symbolique mais immédiate. Les membres de l'EFTA devraient exiger des Anglais une réduction de la taxe de 15 % à 10 % dans l'espace de quelques semaines. En outre, il faudrait fixer aux Anglais un délai, six mois par exemple, pour qu'ils rapportent complètement la taxe. Enfin, les Anglais devraient régler les "hardship cases", et il faudrait leur imposer une réparation des dommages que subissent injustement des maisons de commerce dans leurs marchés conclus avec des importateurs anglais; si les Anglais refusent, nous envisagerions la création d'un fonds pour indemniser les victimes en prélevant une taxe sur certaines importations anglaises.

Si les Anglais ne reviennent pas à une politique raisonnable, nous ne pourrons plus soutenir la livre comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. L'erreur des Anglais avait été d'abandonner le terrain juridique. Ils auraient dû soumettre leurs difficultés au Conseil des Ministres de l'EFTA. Le Ministre des Affaires étrangères, Patrick Gordon Walker, et le Ministre du Commerce, Douglas Jay, étaient d'ailleurs contre ces mesures; c'est le Premier Ministre Wilson qui les a voulues; nous devons donc demeurer fermes et fournir de la munition à MM. Walker et Jay.

M. Schaffner fait enfin observer que l'article 19 de la Convention de Stockholm prévoit déjà la commission dont M. Lange proposait la constitution.

M. Stopper fait une analyse de la situation économique en Angleterre. Le déséquilibre de la balance des paiements provient, d'une part, d'une fuite importante de capitaux et, d'autre part, de crédits trop importants octroyés au Commonwealth. L'exportation a reculé sans que l'on sache très bien pourquoi. Comme la moyenne des droits d'entrée en Angleterre

- 4 -

est de 30 % pour les pays autres que ceux de l'EFTA et du Commonwealth si l'on y ajoute une taxe d'importation de 15 % plus les "purchase taxes", l'on arrive à un total de 60 %, ce qui est considérable. Pour l'EFTA, la nouvelle taxe annule tout simplement la réduction des droits de douane réalisée conformément aux dispositions du Traité de Stockholm. Ce protectionnisme entraînera certainement une augmentation des prix en Angleterre. Si les taxes ne sont pas abolies rapidement, les Anglais ne pourront plus s'en libérer et l'on ira vers une dévaluation. Une certaine spéculation contre la livre est déjà perceptible. Nous pourrions donc exiger des Anglais, dans leur propre intérêt, que les mesures à prendre pour rétablir leur balance des paiements soient conformes à leurs engagements internationaux.

M. Lange fait observer que les mesures étaient sans doute préparées d'avance. Les Anglais se trouvent devant l'alternative suivante: instaurer des contingents ou prélever une taxe à l'importation. Ils n'avaient pas le mécanisme à disposition pour introduire des contingents à l'importation. C'est la raison pour laquelle ils ont choisi la taxe. M. Lange n'est d'ailleurs pas certain qu'une limitation de l'importation aurait été moins défavorable pour les pays de l'EFTA.

M. Lange est d'accord que la taxe devrait tout d'abord être réduite, puis abolie dès que possible. Mais il n'est pas certain qu'elle puisse être abolie sans être remplacée par autre chose. Une abolition pure et simple paraît être impraticable. Voulons-nous donc recommander une limitation de l'importation? M. Lange est hésitant à cet égard. Il verrait également des inconvénients à fixer aux Anglais un délai qu'ils ne pourraient tenir.

Pour M. Wahlen, les mesures prises par les Anglais constituent une violation de la Convention de Stockholm.

- 5 -

Un tel exemple pourrait tenter d'autres partenaires faibles. Pour cette raison, nous ne devons pas seulement réclamer des Anglais des promesses générales mais également leur fixer des délais.

M. Lange répète que le gouvernement anglais est intéressé au maintien de l'EFTA. Il propose de fixer aux Anglais non pas un délai pour rapporter des mesures qui devraient être remplacées par d'autres, mais un "time schedule for examination".

M. Schaffner répond que rien ne serait pire que d'obtenir seulement un "window-dressing"; cela signifierait la mort de l'EFTA.

M. Stopper souligne que si les taxes actuelles sont supprimées et que d'autres mesures sont nécessaires, celles-ci doivent être conformes à l'esprit de l'EFTA.

M. Lange déclare que les Suédois pourraient se rallier à l'idée d'exiger une réduction pour une certaine date; la situation devrait ensuite être examinée régulièrement toutes les quatre à six semaines; lorsque des propositions pourront être faites concernant le remplacement de la taxe par d'autres mesures, elles devraient être examinées par un comité spécial.

M. Schaffner résume comme suit la position suisse: quelque chose doit être entrepris immédiatement, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre psychologique; nous proposerons une réduction de la taxe et nous demanderons aux Anglais de fixer un horaire pour sa suppression complète; nous insisterons pour que les "hard cases" soient examinés. Il faudra enfin que la situation soit réexaminée conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention de Stockholm.

M. Schaffner